



**FRANCE FORMATION SECURITE REUNION**  
*Centre de formation aux métiers de la sécurité*

**MAC SST**

Maintien et Actualisation et des Compétences Sauveteur Secouriste du Travail

DUREE DE FORMATION :	NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION :
7 heures et plus en fonction du nombre de stagiaire et des risques spécifiques <i>(Recyclage tout les deux ans)</i>	5 stagiaires minimums 12 stagiaires maximums
<b>PRE REQUIS :</b>	
Avoir la formation de base Sauveteur Secouriste du Travail délivré par l'INRS.	
<b>INTERVENANT :</b>	
<p>La formation est dispensée par un formateur SST rattaché à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un organisme de formation habilité pour la formation de SST et le Maintien et Actualisation des Compétences</li> </ul> <p>Les moniteurs diplômés ont été formés par la CGSS Réunion et sont à jour de leur Maintien et Actualisation des Compétences.            Moniteurs qualifiés plus de dix ans d'expérience.  <i>(FFSR est agréé conventionné sous le n° 0601/SST/2011-1/23 par l'INRS et la CGSS Réunion.)</i></p>	
<b>DATES ET HORAIRES :</b>	
Les dates et les horaires de la formation sont établis en fonction des dates prévisionnelles mises en place par FFSR.	
<b>LIEU :</b>	
Dans notre centre de formation à Quartier Français ou dans vos locaux pour une formation de groupe en intra, <i>si : votre salle en adéquation avec le groupe.</i>	

## LES MOYENS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES :

La formation sera dispensée en utilisant comme support :

- Des documents Powerpoint vidéo projetés,
- Le tableau du plan d'intervention INRS du SST
- Des mannequins d'entraînement à la réanimation cardio-pulmonaire (adulte, enfant, nourrisson)
- Défibrillateur automatique externe
- Kit de simulation de blessures : saignement, brûlures...
- Trousse de pharmacie (désinfectant, alcool, gaze...)
- Un livret Sauveteur Secourisme du Travail

## PRESENTATION DU METIER :

Le SST intervient rapidement et efficacement sur son lieu de travail pour porter secours à toute personne victime d'un accident et/ou d'un malaise, en accomplissant les gestes de premiers secours.

Le SST met ses compétences en matière de prévention au service de l'entreprise, organisme ou établissement dans lequel il intervient, pour contribuer à la diminution des risques d'atteinte à la santé des salariés.

## PROGRAMME TYPE DE LA FORMATION

La certification dans le cadre d'une session de maintien et d'actualisation des compétences du SST se déroule sur 2 épreuves à partir d'une seule et même situation de travail ayant généré un accident, définie par le formateur.

### **La 1ere épreuve certificative est définie comme suit :**

Cette épreuve est effectuée à partir d'une situation d'accident simulée, tirée au sort, parmi des situations ayant entraîné un accident, préparées par formateur.

Pour permettre une adaptation du temps d'évaluation à la durée de la formation (7h00) seuls les indicateurs incontournables des compétences C3, C4 et C5 sont repris de la grille d'évaluation du SST.

Il n'est pas demandé au stagiaire de réaliser la totalité de l'action, mais bien de démontrer qu'il a les compétences pour la réaliser la conduite à tenir.

### **La 2eme épreuve certificative est définie comme suit :**

Le formateur évaluera le stagiaire sur la même situation d'accident du travail simulée qui aura servi à évaluer ce dernier sur la 1ere épreuve. Pour cela, il questionnera à l'issue de la 1ere épreuve le stagiaire, au travers de questions courtes et simples permettant d'évaluer les compétences retenues dans la grille.

Seuls les indicateurs incontournables des compétences C6 et C8 ont été retenus. Pour la compétence C7, 2 items doivent être évalués.

L'épreuve certificative 2 peut être réalisée sous différents format :

- Entretien direct (individuel) avec le formateur,
- En plénière.

## A LA FIN DE LA FORMATION, IL EST REMIS A CHAQUE STAGIAIRE :

- 1 livret pratique (aide-mémoire),
- Une carte individuelle attestant le recyclage de la formation « Sauveteur Secouriste du Travail »
- Une attestation de fin de formation

## VERIFICATION DES ACQUIS EN FIN DE FORMATION :

**Evaluation** : théorique et pratique.

*L'évaluation des stagiaires se fait de façon continue au moyen de la **grille d'évaluation ED4043** définie par l'INRS. Si l'évaluation est satisfaisante le **certificat de SST de l'INRS** est validé par le moniteur ayant assuré la formation.*

## A LA FIN DE FORMATION VOUS SEREZ CAPABLE :

D'intervenir efficacement face à une situation d'accident et, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail.

**Vous situer en tant que SST dans la santé et sécurité du travail** : *Connaître les principaux indicateurs de santé au travail, dans l'établissement ou dans la profession, connaître son rôle de SST, connaître le cadre juridique de son intervention.*

**Rechercher les risques persistants pour protéger** : *Formation générale à la prévention : principe de base de la prévention, mécanisme de l'accident, concept de danger, de risque, etc....  
Rendre le SST capable de « protéger » en utilisant les notions développées dans la législation actuelle relative à l'évaluation des risques*

*Repérer des dangers dans une situation de travail, supprimer ou isoler des dangers dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise*

**Examiner la victime** : *Examiner la (les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.*

**Alerter et informer** : *Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise. Rendre compte sur les dangers identifiés et sur les actions éventuellement mises en œuvre à son responsable hiérarchique*

**Secourir** : *Effectuer les gestes (succession de gestes) appropriés à l'état de la (les) victime(s) utilisation du DSA /DAE /DEA.*

FFSR centre de formation : 95, avenue Mahatma Gandhi, Quartier Français 97441 Sainte-Suzanne

TEL : 02.62.50.73.24. GSM Rémy Rège : 06.92.25.92.12

[ffsr@ffsreunion.fr](mailto:ffsr@ffsreunion.fr)

N° SIRET : 452173750 00038- Déclaration d'activité: 98 97 03005 97 - Agréments : ERP/ SSIAP 0425, INRS/ 0601/SST/2011-1/23 SNOFOPS : AQSP n°2008-R1-A-0006  
CPNEFP/ CQPAPS n° 9707010201

Membre du Syndicat National des Organisme de Formation en Prévention et Sécurité (SNOFOPS)